



DEPARTEMENT DE LA VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL DU 21 JANVIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un janvier à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 14 janvier 2025

**Etaient présents** : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Maryline CUNHA RIBEIRO, Arnaud DE BELINAY, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Céline VRILLAC.

**Etaient représentés** : Marie-Claude DEPONT (Pouvoir à Martine ANTUNES), Frédéric FAGES (Pouvoir à André GUIGNARD), Carl HOLGADO-ROTAMERO (Pouvoir à Dominique CHAINE)

**Etaient absents et non représentés** : Marie-Paule TIFFAULT.

**Secrétaire de séance** : Patrick LEDOUX

\*\*\*\*\*

**2025-05 SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE.**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

**Vu** l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Thuré tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Thuré contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500€

AR à la Préfecture :

086-218602720-20250121-2025\_05-DE  
Reçu le 22/01/2025  
Publié le 22/01/2025

FNPC  
Tour Essor  
14 rue Scandicci  
93500 PANTIN

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **HABILITE** M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

<b>Votants</b>	<b>21</b>
<b>Pour</b>	21
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	0

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations du conseil municipal de Thuré  
Fait à Thuré le

Le Maire  
Dominique CHAINE



**AR Prefecture**

086-218602720-20250121-2025\_05-DE  
Reçu le 22/01/2025  
Publié le 22/01/2025